



## *Communiqué de presse*

# **Le CSFP adopte une résolution pour la réouverture de l'école Notre-Dame-du-Cap en septembre 2020**

*Pour diffusion immédiate*

Saint-Jean, le 4 juillet 2019

Lors de la consultation publique tenue le 24 juin dernier, à Cap Saint-Georges, portant sur les résultats de l'enquête structurelle du bâtiment de l'école Notre-Dame-du-Cap, situé au 882 route Oceanview, la communauté scolaire s'est prononcée sur ce qu'elle souhaitait pour l'avenir de leur école : sa réouverture dans son bâtiment d'origine, en septembre 2020.

Suite à cette consultation publique, le conseil d'administration du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP) a tenu une réunion spéciale le 26 juin durant laquelle la résolution suivante a été adoptée :

### **Résolution/CSFP/26juin2019/958**

**Que le CSFP mandate la Direction générale de l'éducation de communiquer au Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et au Ministère des Transports et Travaux :**

- 1- Que le CSFP désire retourner dans l'édifice « bleu », situé au 882 Oceanview Drive, à Cap Saint-Georges, pour septembre 2020;**
- 2- Que toutes les réparations indiquées dans le rapport de la firme Anderson du 31 mai 2019 soient effectuées;**
- 3- Que tous les projets de rénovations majeurs approuvés soient complétés en même temps;**
- 4- Que tous les coûts de toutes les réparations soient assumés par le Ministère des Transports et Travaux;**
- 5- Que toutes ces réparations soient effectuées afin que le résultat final de l'école soit sécuritaire selon les standards des normes de construction des bâtiments scolaires à Terre-Neuve-et-Labrador**

Cette résolution a été partagée dès le 27 juin, lors d'une rencontre tenue entre le CSFP, le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et au Ministère des Transports et Travaux.

*Contact presse : Eveline Ross-Phaneuf (709) 722-6324 – [communications@csfp.nl.ca](mailto:communications@csfp.nl.ca)*

**Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador**